

*Affaires courantes*

J'exhorte le ministère et le gouvernement actuel à y regarder de plus près et à repenser leurs décisions. Lorsqu'on a un ministère responsable d'autant d'argent et qui brasse de si grosses affaires, il est important, en tant que contribuables, que nous veillions à ce que ces systèmes fonctionnent et nous en donnent pour notre argent. Nous devons aussi nous assurer que ces systèmes ne coûtent pas au trésor national, surtout en période de récession et de restrictions, des milliards et des milliards de dollars parce que certains responsables cherchent à protéger leur emploi et leurs arrières du fait que les programmes ont été mal conçus.

J'exhorte la Chambre à adopter cette motion d'acceptation pour bien faire comprendre au ministère des Finances qu'elle soutiendra le Comité des comptes publics et qu'il devrait sérieusement tenir compte des recommandations de ce comité, comme tous les autres ministères devraient faire d'ailleurs.

**M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest):** Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention d'abuser du temps de la Chambre. Les députés savent peut-être que c'est là une matière que j'ai enseignée à l'université. Il y a quelque temps, soit deux ou trois ans après mon élection, j'ai eu le privilège d'être le conférencier d'honneur à la conférence de fondation de l'*Evaluation Research Society of Canada*, qui a réuni pour la toute première fois des spécialistes de ce domaine. Le groupe est de plus en plus influent et de plus en plus compétent. La méthodologie est beaucoup plus au point aujourd'hui, je crois, qu'elle ne l'était il y a une dizaine d'années.

À la fin des années 60, après avoir obtenu mon doctorat, j'ai fait de l'étude d'évaluation et, plus tard, soit au début des années 70, j'ai fait énormément d'évaluations au Canada, dont des évaluations parmi les premières à avoir jamais été faites pour le gouvernement fédéral et, en particulier, pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration en faisait faire davantage, je suppose. Une étude dont je me souviens avec joie était pour le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, mais j'en ai fait aussi pour le

Bureau du Conseil privé et pour d'autres organismes gouvernementaux.

Je suppose que je me suis senti obligé de prendre la parole ce matin compte tenu du sujet à l'étude et de la véritable nature de cet endroit. Je n'ai entendu personne louer le gouvernement actuel, qui est en poste depuis sept ans, pour avoir établi un programme d'évaluation au ministère des Finances. Le président du Comité des comptes publics a dit que cela avait été fait en 1987, mais il n'a pas fait l'éloge du gouvernement à cet égard. Les choses iraient un peu mieux ici si l'on faisait des éloges quand il le faut et des reproches quand il le faut.

Le gouvernement précédent auquel appartenait l'actuel président ne l'a pas fait, et l'élément déclencheur a été, je suppose, le crédit d'impôt à la recherche scientifique qui a été mentionné. Il y a eu un manque à gagner de trois ou quatre milliards de dollars parce qu'on n'a pas évalué les répercussions du crédit d'impôt avant de l'établir. C'est arrivé tellement vite et les fuites étaient telles que le monde s'en est trouvé transformé.

Si j'examinais le rapport du comité en tant que spécialiste de la méthodologie, je dirais que le comité a beaucoup de mal à accepter les faits que lui présentent le contrôleur général de même que le ministère des Finances en ce qui concerne ses décisions et ses intentions.

• (1200)

Il reconnaît que les témoignages provenant d'autres sources diffèrent peut-être de ceux qui figurent dans le rapport du comité. Il n'en tient clairement pas compte, mais, pis encore, les auteurs du rapport concluent le 1<sup>er</sup> novembre—soit il y a tout juste un peu plus d'un mois, cinq semaines plus précisément—qu'ils veulent que le gouvernement réponde point par point au rapport.

C'est ce que visait la réforme parlementaire de 1985. Elle visait à donner aux comités le pouvoir de faire enquête, d'en faire rapport à la Chambre et d'obliger le gouvernement à répondre dans un délai de 150 jours.

Tout cela est légitime et approprié. Ce qui ne l'est pas, c'est que les députés soient obligés, cinq ou six semaines après le dépôt du rapport à la Chambre, de débattre pendant deux heures la teneur de ce rapport.